



Conseil économique et social

Distr. générale
29 janvier 2007
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarantième session

9-13 avril 2007

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Rapport sur les réunions du Bureau de la Commission de la population et du développement

I. Introduction

1. À sa trentième session, en 1997, la Commission de la population et du développement a autorisé le Bureau à tenir des réunions intersessions tous les ans pour préparer les sessions¹. Le Bureau avait pour habitude d'organiser une réunion intersession chaque année, à l'issue de laquelle son président présentait un rapport à la Commission. En 2006, à sa trente-neuvième session, la Commission, dans sa résolution 2006/1 relative à ses méthodes de travail, a prié son bureau de se réunir aussi souvent qu'il était nécessaire pour préparer la session annuelle de la Commission. Elle a également souligné combien il importait d'établir des rapports écrits sur les réunions du Bureau². En application de la résolution 2006/1, le Bureau a tenu trois réunions entre mai 2006 et la mi-janvier 2007, et il se réunira peut-être encore avant la reprise de la quarantième session de la Commission, le 9 avril 2007. Pour l'heure, il s'est réuni à New York le 3 novembre 2006, le 7 décembre 2006 et le 16 janvier 2007.

2. Iftekhar Ahmed Chowdhury (Président), Abdellah Benmellouk, Thomas Gass et Andriy Nikitov ont participé à la première réunion, tenue le 3 novembre 2006, ainsi qu'à la deuxième, le 7 décembre 2006. Álvaro Portillo a également assisté à cette dernière, par téléconférence. En l'absence de M. Chowdhury, M. Benmellouk a présidé la troisième réunion, tenue le 16 janvier 2007, à laquelle ont participé MM. Gass et Nikitov. Le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et deux représentants du Fonds des Nations Unies pour la population ont assisté à toutes les réunions du Bureau.

* E/CN.9/2007/1.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément n° 5 (E/1997/25), par. 52.

² Décision 2005/2 de la Commission de la population et du développement.



3. Le présent rapport offre un résumé des débats du Bureau et reprend les conclusions et les recommandations formulées lors des trois réunions.

II. Résumé des travaux du Bureau

A. Organisation des travaux de la quarantième session de la Commission

4. Le Bureau a examiné l'organisation des travaux pour la quarantième session et l'a jugée acceptable.

B. Orateurs de marque

5. À sa trente-huitième session, la Commission s'est félicitée dans sa décision 2005/2 de l'adoption de la méthode consistant à inviter à ses sessions des orateurs de marque et elle a prié son bureau de prendre des dispositions pour rendre possible la participation de ces personnes et en aviser les États Membres. En vertu de cette décision, le Bureau a suggéré que trois orateurs de marque soient conviés à faire un exposé à la Commission sur le thème spécial ci-après : « Le changement de la structure par âge de la population et ses conséquences sur le développement ». Il a également proposé que chaque orateur dispose d'une heure pour faire son exposé et se livrer à un dialogue interactif avec les membres de la Commission. Le Bureau a décidé que les intervenants seraient Somnath Chatterji, Ronald Lee et Nyovani Madise. M. Chatterji, qui dirige l'équipe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) chargée des études multinationales, évoquera les aspects sanitaires du vieillissement. M. Lee, professeur de démographie et d'économie à l'Université de Californie à Berkeley (États-Unis), se penchera sur les aspects économiques et démographiques des transferts intergénérationnels. Enfin, M^{me} Madise, chargée de recherches au African Population and Health Research Centre à Nairobi, parlera des jeunes populations en Afrique. Comme le veut l'usage, le Bureau a recommandé que les réunions du groupe de travail soient ajournées à l'occasion de ces exposés.

C. Participation de certains organismes des Nations Unies aux travaux de la Commission de la population et du développement

6. Le Bureau a constaté que le thème de la quarantième session présentait de l'intérêt pour un certain nombre d'organismes des Nations Unies, comme l'OMS et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Il a donc demandé à son président d'écrire aux organismes concernés pour les encourager à participer à la quarantième session de la Commission et les inviter à envisager d'organiser des manifestations parallèles à cette occasion. Le Bureau était fermement convaincu que la Commission tirerait profit de la participation des organismes, fonds et programmes des Nations Unies pertinents ainsi que des exposés faits par les orateurs de marque et les experts prenant part aux manifestations parallèles.

D. Relations entre la Commission de la population et du développement et le Conseil économique et social

7. Le Bureau a pris note du fait que le Bureau du Conseil économique et social s'était réuni avec les présidents des commissions techniques du Conseil à Genève le 7 juillet 2006 et à New York le 15 janvier 2007. M. Gass représentait le Président du Bureau de la Commission de la population et du développement à Genève et M. Chowdhury représentait le Bureau de la Commission à New York.

8. La deuxième réunion du Bureau du Conseil économique et social avec les présidents des commissions techniques avait pour objectif de déterminer comment ces commissions pouvaient renforcer leur participation aux travaux du Conseil réformé, compte tenu des implications de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale. Les débats ont essentiellement porté sur les contributions que ces commissions pourraient apporter à l'examen annuel au niveau ministériel, au Forum de la coopération pour le développement et à la concertation sur les politiques. Concrètement, le Président du Bureau du Conseil a demandé aux participants de se pencher sur trois questions :

a) Compte tenu des nouvelles attributions du Conseil, comment chaque commission technique pourrait-elle réaménager ses travaux de manière à contribuer à l'examen annuel au niveau ministériel?

b) Les commissions techniques pourraient-elles ajouter à leur programme de travail un point permanent se rapportant à leur contribution aux travaux du Conseil?

c) Les commissions techniques auraient-elles besoin d'autres orientations de la part du Conseil pour améliorer la cohérence des politiques et renforcer leurs contributions à l'avenir?

9. Les présidents des commissions techniques, y compris la Commission de la population et du développement, se sont solennellement engagés à appuyer pleinement le Bureau du Conseil et à coopérer sans réserve avec lui en vue de déterminer comment ces commissions pourraient contribuer utilement aux examens annuels au niveau ministériel. Ils ont pour la plupart signifié qu'il serait bon que le Conseil donne de nouvelles orientations et qu'il fallait qu'il adopte un programme de travail pluriannuel pour que chaque commission puisse, dans le cadre de son mandat, contribuer opportunément aux travaux du Conseil. Il a également été suggéré qu'il serait utile que le Bureau du Conseil et les présidents des commissions techniques se réunissent plus souvent pour débattre des implications des nouvelles méthodes de travail du Conseil.

10. Compte tenu de ce qui précède, le Bureau de la Commission s'est attaché à déterminer comment la Commission pourrait faire face aux conséquences qu'a la réforme du Conseil économique et social sur ses travaux. Après avoir étudié diverses options, le Bureau a décidé de recommander à la Commission d'examiner cette question au titre du point 2 de son ordre du jour, intitulé « Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation ». Il a été proposé d'organiser une séance d'information d'une heure et demie à l'intention des membres de la Commission pour évoquer le nouveau mode de fonctionnement du Conseil, l'évolution des préparatifs de l'examen annuel au niveau ministériel de 2007, la concertation sur les politiques et le Forum de la coopération pour le développement ainsi que leurs

conséquences pour le travail de la Commission. Le Bureau a demandé au secrétariat d'établir un document de séance sur cette question afin de disposer des renseignements d'ordre général nécessaires.

E. Conséquence des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur le travail de la Commission

11. Le Bureau a pris acte de la résolution 61/143 de l'Assemblée générale relative à l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, dans laquelle l'Assemblée a invité « le Conseil économique et social et ses commissions techniques, la Commission de consolidation de la paix, le Conseil des droits de l'homme et les autres organes compétents des Nations Unies, à examiner d'ici à 2008, dans le cadre de leurs mandats respectifs, la question de la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, compte tenu des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général offrant une étude approfondie de la violence à l'égard des femmes, et à fixer un ordre de priorités pour l'examen de cette question dans leurs activités et programmes de travail à venir, ainsi qu'à transmettre les résultats de cet examen au Secrétaire général pour le rapport qu'il lui présente chaque année ». Le Bureau a aussi pris note du rapport du Secrétaire général intitulé « Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes » (A/61/122 et Add.1 et Add.1/Corr.1) et recommandé qu'il soit distribué aux membres de la Commission à la reprise de la session, au mois d'avril.

12. Après avoir examiné plusieurs options pour donner suite à la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/143, le Bureau est convenu d'inviter les États Membres à faire figurer dans leurs rapports sur leur expérience en matière de population, présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour, une réflexion sur le problème de la violence à l'égard des femmes et sur les stratégies adoptées par leurs gouvernements respectifs pour la combattre. Dans le but d'informer la Commission et d'axer le débat sur cette question d'actualité, le Bureau a recommandé qu'un expert de la question soit invité à faire un bref exposé à la Commission.

F. Thème spécial de la quarante-deuxième session de la Commission

13. Le Bureau a rappelé la décision 2006/101 de la Commission, dans laquelle celle-ci a décidé que le thème spécial de sa quarante et unième session, en 2008, serait le suivant : « Répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement ». Le Bureau a pris note de la nécessité d'établir un programme de travail pluriannuel pour la Commission et il a débattu des options envisageables pour 2009.

14. On a fait observer qu'à compter de 1974, la Commission avait examiné et évalué tous les cinq ans la mise en œuvre du plan d'action en place. Depuis 1994, il y a eu deux examens quinquennaux de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le premier, en 1999, a été une importante manifestation qui s'est accompagnée d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le second, en 2004, a été mené par la

Commission, et ses résultats ont été pris en compte dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Il a également été souligné que la Déclaration du Millénaire serait examinée en 2010 et que la Commission, si elle se penchait en 2009 sur la contribution apportée au développement par le Programme d'action, serait bien placée pour contribuer de manière opportune à l'étude que mènera l'Assemblée générale en 2010 sur la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Le Bureau a donc recommandé que le thème spécial pour 2009 soit le suivant : « La contribution apportée au développement par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, notamment à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ».

G. Résolutions et décisions

15. Le Bureau a recommandé à la Commission d'envisager d'adopter : a) une décision sur l'ordre du jour de sa quarante et unième session; b) une décision portant sur les thèmes associés à un programme de travail pluriannuel et arrêtant un thème pour la quarante-deuxième session, en 2009; c) une résolution sur le thème spécial de la quarantième session, qui est : « Le changement de la structure par âge de la population et ses conséquences sur le développement ».

16. Comme pour les sessions précédentes, le Bureau a recommandé qu'un groupe de travail soit établi au début de la reprise de la quarantième session de la Commission pour débattre des questions qui pourraient donner lieu à des résolutions ou à des décisions. Ce groupe de travail devrait commencer ses travaux l'après-midi du premier jour de la reprise de la session de la Commission. Le Bureau a aussi recommandé que la Division de la population établisse à l'intention du Président de la Commission des avant-projets de résolutions et de décisions qui pourraient faciliter les délibérations du groupe de travail. Comme les années précédentes, le Bureau a demandé que les projets présentés par le Président soient distribués aux groupes régionaux avant la reprise de la quarantième session de la Commission. Compte tenu du fait que la semaine précédant la reprise de ladite session sera une période de fêtes pour de nombreux États Membres, le Bureau a demandé qu'à titre exceptionnel les projets soient mis à disposition au moins deux semaines avant la reprise de la session.

H. Réunion d'information à l'intention des membres de la Commission

17. Le Bureau a recommandé que le Directeur de la Division de la population organise, au moins deux semaines avant la reprise de la quarantième session de la Commission, une réunion d'information à l'intention des délégations, consacrée à l'état d'avancement de la documentation pour la session, à l'organisation des travaux et aux résolutions et décisions qui seront vraisemblablement examinées par la Commission.

18. Le Bureau a souligné qu'il importait que la documentation de la quarantième session de la Commission soit disponible dans les délais prévus, afin de faciliter l'élaboration des déclarations par les délégations. Le Bureau a approuvé l'affichage sur Internet de versions préliminaires non révisées des documents.

I. Programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population

19. Le Bureau a noté que le programme de travail de la Division de la population répondait bien à l'évolution des attentes des États Membres, et il a souligné qu'il importait de continuer d'aborder globalement les questions relatives à la population et au développement.

III. Conclusions et recommandations

20. Le Bureau de la Commission de la population et du développement s'est réuni trois fois, le 3 novembre 2006, le 7 décembre 2006 et le 16 janvier 2007. Les conclusions et recommandations qu'il a formulées à ces occasions sont résumées ci-après.

21. Le Bureau a suggéré d'inviter trois orateurs de marque à faire un exposé à la Commission sur le thème spécial ci-après : « Le changement de la structure par âge de la population et ses conséquences sur le développement ».

22. Le Bureau a recommandé de lancer un débat, au titre du point 2 de l'ordre du jour (Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation), sur la façon dont la Commission pourrait réaménager son programme de travail de manière à contribuer utilement aux travaux du Conseil économique et social réformé, en particulier à l'examen annuel au niveau ministériel. Le Bureau a demandé qu'un document de séance sur la mise en œuvre de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, qui concerne le travail de la Commission, soit établi en vue d'être distribué à tous les membres de la Commission.

23. En application de la résolution 61/143 de l'Assemblée générale, intitulée « Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes », le Bureau est convenu d'inviter les États Membres à faire figurer dans leurs rapports sur leur expérience en matière de population, présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour, une réflexion sur le problème de la violence à l'égard des femmes et sur les stratégies adoptées par leurs gouvernements respectifs pour la combattre. Dans le but d'informer la Commission et d'axer le débat sur cette question d'actualité, le Bureau a recommandé qu'un expert de la question soit invité à faire un bref exposé à la Commission.

24. Le Bureau a pris note du rapport du Secrétaire général intitulé « Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes » (A/61/122 et Add.1 et Add.1/Corr.1) et recommandé qu'il soit distribué à tous les membres de la Commission à la reprise de la session, au mois d'avril.

25. Le Bureau a recommandé que le thème spécial pour 2009 soit le suivant : « La contribution apportée au développement par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, notamment à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ».

26. Le Bureau a recommandé à la Commission d'envisager d'adopter : a) une décision sur l'ordre du jour de sa quarante et unième session; b) une décision

portant sur les thèmes associés à un programme de travail pluriannuel et arrêtant un thème pour la quarante-deuxième session, en 2009; c) une résolution sur le thème spécial de la quarantième session, qui est : « Le changement de la structure par âge de la population et ses conséquences sur le développement ».

27. Le Bureau a demandé que la Division de la population établisse à l'intention du Président de la Commission des avant-projets de résolutions et de décisions qui pourraient faciliter les délibérations du groupe de travail. Le Bureau a demandé que les projets présentés par le Président soient distribués aux groupes régionaux au moins deux semaines avant la reprise de la quarantième session de la Commission.

28. Le Bureau a recommandé que le Directeur de la Division de la population organise, au moins deux semaines avant la reprise de la quarantième session de la Commission, une réunion d'information à l'intention des délégations, consacrée à l'état d'avancement de la documentation pour la session, à l'organisation des travaux et aux résolutions et décisions qui seront vraisemblablement examinées par la Commission.
